

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
—————
MINISTÈRE DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE
—————

ARRÊTÉ du 16 juin 2017

fixant au titre de l'année 2017 la composition du jury d'admission des concours pour le recrutement de chargés de recherche de 2ème classe et de directeurs de recherche de 2ème classe du développement durable

Le ministre de la transition écologique et solidaire,

Vu la loi n° 82-610 du 15 juillet 1982 modifiée d'orientation et de programmation pour la recherche et le développement technologique en France ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, modifiée, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État, modifiée ;

Vu le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983, modifié, fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;

Vu le décret n° 2014-1324 du 4 novembre 2014 portant statuts particuliers du corps des chargés de recherche du développement durable et du corps des directeurs de recherche du développement durable ;

Vu l'arrêté du 3 avril 2017 autorisant, au titre de l'année 2017, l'ouverture d'un concours pour le recrutement de chargés de recherche du développement durable de deuxième classe ;

Vu l'arrêté du 3 avril 2017 autorisant, au titre de l'année 2017, l'ouverture d'un concours pour le recrutement de directeurs de recherche du développement durable de deuxième classe ;

Arrête

Article 1. - Le jury d'admission des concours pour le recrutement de chargés de recherche de 2ème classe et de directeurs de recherche de 2ème classe du développement durable au titre de l'année 2017, est composé comme suit :

En sa qualité de président du jury :

M. BOSSINI Serge, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, directeur de la recherche et de l'innovation,

En cas d'empêchement, conformément aux articles 11 et 17 du décret du 4 novembre 2014 susvisés, M. BOSSINI Serge sera représenté par M. TORTEROTOT Jean-Philippe, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts.

En leur qualité de membres nommés au jury d'admission :

M. CHABRAND Patrick, professeur des universités à l'Université d'Aix-Marseille, président de la COMEVAL, président du jury d'admissibilité,
M. CHASSERY Jean-Marc, directeur de recherche émérite au CNRS,
M. NAAIM Mohamed, directeur scientifique adjoint, ICPEF.

En leur qualité de membres élus au jury d'admission :

M. TASSIN Bruno, directeur de recherche du développement durable,
Mme GASC Muriel, directrice de recherche du développement durable,
Mme GRANIE Marie-Axelle, directeur de recherche.

En leur qualité de directeurs des organismes concernés par le recrutement :

M. LAGRANGE Jean-Philippe, directeur scientifique et technique et des relations européennes et internationales - CEREMA
Mme JACQUOT-GUIMBAL Hélène, directrice générale - IFSTTAR
M. DELATTRE Luc, directeur de la recherche – ENTPE
M. DE LA BOURDONNAYE Armel, directeur général – ENPC
M. PONTAUD Marc, directeur de la recherche – METEO-FRANCE
M. PAPARODITIS Nicolas, directeur scientifique - IGN

En leur qualité de personnalités scientifiques désignées par le ministre en charge de la transition écologique et solidaire :

M. DE BUHAN Patrick, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, membre du CGEDD,
Mme THONNAT Monique, directrice de recherche, directrice de l'INRIA de Bordeaux,
M. DIAMENT Michel, Physicien à l'Institut de Physique du Globe de Paris.

Article 2 - Le directeur des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait, le 16 juin 2017

Le ministre de la transition écologique et solidaire
Pour le ministre et par délégation,

La cheffe de bureau des recrutements par concours

Signé

Marie-Hélène ROLLAND-DELOFFRE